
DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE

CANTON DE FOURMIES - COMMUNE DE SARS-POTERIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le seize février à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

Etaient présents : Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, Stéphanie LAMANT, ~~Didier CARETTE~~, Isabelle MAIRESSE, adjoints, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, Franck HUGOT, Angélique DUCHESNE, ~~Aurore WALEMME~~, Valéry ANSELOT, Peggy QUINZIN-BERNARD, Guillaume PIERART, Thierry LEMOINE, ~~Alexandre BRICOUT~~

Absents excusés :

- M CARETTE a donné procuration à M MOLITOR
- MME WALEMME a donné procuration à MME DUVETTE
- M BRICOUT a donné procuration à M LEMOINE

Date de convocation : 02 février 2023 - **Date d'affichage :** 02 février 2023

Nombre de Conseillers présents : 12 **Qui ont pris part aux délibérations :** 15

Secrétaire de séance : M HUGOT

Demande de subvention pour l'effacement des réseaux et rénovation qualitative des Rues Léo-Lagrange et Dourlers pour partie

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de son intention de procéder à la rénovation qualitative des Rues Léo-Lagrange et Dourlers pour partie. Elle soumet à l'assemblée le devis réalisé par le bureau d'études CIBLE VRD en vue de l'octroi d'une subvention susceptible d'être allouée à la Commune de SARS-POTERIES.

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de l'Attribution de la Dotation Village et Bourg (A.D.V.B)

Le projet est estimé à **415 873.72€ HT** et le montant de la subvention sollicitée est de :
- **59 024.05 € HT** pour les travaux VRD à hauteur de 50% soit **29 512.03 € HT**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à main levée acceptent à la majorité cette proposition :

- **DECIDE** la réalisation des travaux ci-dessus cités ;
- **APPROUVE** le devis dont le montant s'élève à la somme de **415 873.72 € HT**
- **SOLLICITE** l'attribution des subventions au titre de la A.D.V.B 2023
- **DEMANDE** que cette dépense soit inscrite au Budget

DCM - SARS-POTERIES - 2023 / 08

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

FAIT ET DELIBERÉ EN SÉANCE, LES JOURS, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Sandra BROGNET, Maire